

# 74

## Commission permanente

### Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

49366

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Budget participatif 2023 - Sport

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 août 2022 approuvant le règlement de la première édition du budget participatif breillien ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives et de participer ainsi à la transformation de leur territoire. Le Conseil départemental a alloué à ce premier budget participatif un budget d'investissement de 2 millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2023. Parmi elles, soixante ont été retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Deux projets sont présentés pour le service jeunesse et sport :

- Le projet de Brocéliande Events qui est une jeune association (déclarée le 11 décembre 2021). Les membres de cette association souhaitent acheter du matériel pour soutenir l'animation des événements sportifs, festifs, sociaux et environnementaux en Pays de Brocéliande. Etant donné, les besoins fluctuants de l'association et pour mieux maîtriser les dépenses, la subvention totale de 9 900 euros sera versée selon les modalités suivantes : 50 % après le vote en Commission permanente et le solde sur présentation des factures.

- Le projet de l'association "Hawks" d'acheter deux véhicules et du matériel de baseball pour aller à la rencontre de la population éloignée de la pratique sportive. La subvention totale de 48 760 euros sera versée selon les modalités suivantes : 80 % après le vote en Commission permanente et le solde sur présentation des factures.

## Décide :

- d'attribuer une subvention de 9 900 euros à l'association Brocéliande Events et une subvention de 48 760 euros à l'association Hawks, détaillées dans l'annexe 1 ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Brocéliande Events et celle à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Hawks, relatives à la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif breillien, jointes en annexes 2 et 3 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces deux conventions.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242406

Pour extrait conforme